

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/68

Date de convocation  
6 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
19 septembre 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

Excusés :

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Corinne DOLLE  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Olivier QUIGNON

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Sollicitation du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle – REV3 : FRATRI**

Monsieur le Maire expose :

Le FRATRI est un fonds axé sur le soutien à l'animation, l'amorçage et l'innovation, qui permet :

- D'appuyer le développement des énergies renouvelables, des infrastructures de stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents
- De soutenir les stratégies et actions d'économie circulaire
- De contribuer au développement de la rénovation énergétique des bâtiments (solutions de massification de la rénovation, développement des filières de biosourcés, bâtiments démonstrateurs de rev3)
- D'encourager les industries régionales et leurs écosystèmes vers la sobriété et l'efficacité énergétique et la décarbonation de leurs process
- D'inciter à la résilience des territoires (démarches intégrées) et aux transitions sociétales

- D'outiller l'évolution des qualifications et des formations pour accompagner la structuration de nouvelles filières ou la transformation de filières existantes ;
- Faciliter le développement d'une mobilité décarbonée.

La rénovation thermique et énergétique d'une école entre dans les critères éligibles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans la rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary. Les enjeux de ce projet :

- un gain énergétique de plus de 52%
- des émissions de gaz à effet de serre réduites de plus de 65%
- un confort de travail pour les enfants et les enseignants

Le montant total du projet représente 617 074€. Divers financements seront sollicités auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté Urbaine d'Arras. (Voir plan de financement en pièce jointe)

Une subvention de 54 260 € soit 9% du projet pourrait être espérée au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle - REV3 : FRATRI

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le FRATRI pour le projet de rénovation thermique et énergétique de l'école Desavary pour un montant de 54 260€ auprès de la Région et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

